

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Mars 2018 : les ventes croissent pour le onzième mois d'affilée

En mars 2018, 15 423 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 5,2 % par rapport à mars 2017. Il s'agit de la onzième augmentation consécutive et de la vingt-sixième au cours des vingt-neuf derniers mois. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs ont progressé de 6,5 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 7,9 %, ont représenté 64 % des immatriculations du mois de mars. Les évolutions par rapport à mars 2017 ont été marquées par la confirmation du déclin des modèles roulant au gazole (- 7 %). Les acquisitions de voitures essence (+ 20 %), hybrides (+ 10 %) et électriques (+ 29 %) ont été dynamiques.

Deuxième marché par le nombre de transactions neuves, le segment des camionnettes est bien orienté (+ 10 % en mars, + 7 % sur un an). L'embellie des ventes de semi-remorques s'est également accentuée (+ 34 % par rapport à mars 2017, + 13 % en cumul annuel).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Mars 2018

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 683	1 890	686	1 586	2 012	9 857
Cyclomoteur	117	57	14	21	73	282
Motocycle	215	125	60	134	120	654
Voiturette	33	13	5	22	15	88
Remorque légère et caravane	168	108	49	113	106	544
VASP léger	410	229	45	89	186	959
Autobus et autocar	4	5	-	2	3	14
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	800	414	131	226	329	1 900
Camion	35	27	9	27	18	116
Tracteur routier	63	45	40	30	79	257
Semi-remorque	50	43	49	11	95	248
Remorque lourde	6	6	3	5	4	24
VASP lourd	14	4	2	8	2	30
Tracteur agricole	68	37	34	32	62	233
Engin agricole (autre que tracteur)	47	61	39	31	39	217
Ensemble	5 713	3 064	1 166	2 337	3 143	15 423

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En mars 2018, 9 857 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 7,9 % par rapport à mars 2017, presque quatre fois plus élevée que celle observée en France métropolitaine (+ 2,2 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 8,3 % dans la région et de 4,3 % dans l'Hexagone.

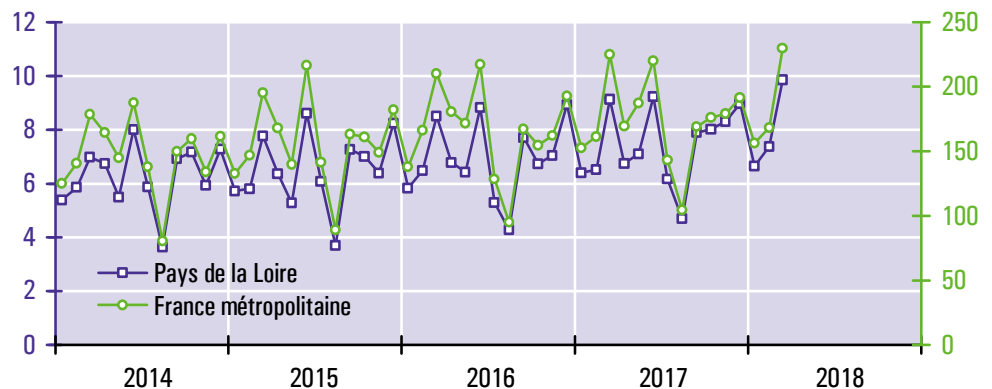
En mars, la répartition des ventes par énergie a confirmé la tendance des mois précédents, marquée par la suprématie des véhicules essence, la poursuite du recul du gazole et la croissance des immatriculations de voitures « propres » (peu émettrices de CO₂).

Pour le cinquième mois consécutif, les ventes de modèles gazole ont reculé dans la région (- 6,8 % en mars). La perte d'intérêt des ménages (et dans une moindre mesure des entreprises) à l'égard du diesel n'est pas un phénomène récent. Elle a débuté en 2012 sous l'effet des premières annonces gouvernementales préfigurant la disparition progressive de l'avantage fiscal accordé au gazole pendant des décennies.

Les immatriculations de voitures essence se sont accrues de 19,9 % par rapport à mars 2017. Cela fait sept mois qu'elles ont supplanté le diesel dans les achats de voitures neuves en Pays de la Loire. La part des automobiles roulant au sans-plomb s'est élevée en mars à 56 %, une première depuis juin 1999.

Le segment des autres motorisations est dynamique. Les ventes de modèles hybrides ont cru de 10 %. Après quatre baisses de suite, les achats de voitures électriques se sont redressés (+ 29 %).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

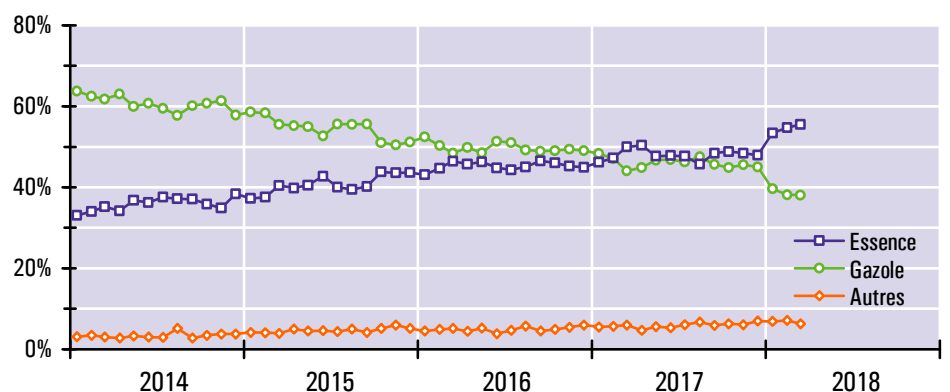
	Mars 2018			Avril 2017 à mars 2018		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	3 683	37 %	+ 11 %	34 854	38 %	+ 12 %
Maine-et-Loire (49)	1 890	19 %	- 1 %	17 671	19 %	+ 9 %
Mayenne (53)	686	7 %	+ 4 %	6 302	7 %	+ 1 %
Sarthe (72)	1 586	16 %	+ 13 %	14 557	16 %	+ 8 %
Vendée (85)	2 012	20 %	+ 9 %	17 651	19 %	+ 4 %
Essence	5 478	56 %	+ 20 %	45 424	50 %	+ 17 %
Gazole	3 754	38 %	- 7 %	39 984	44 %	- 2 %
Hybride	410	4,2 %	+ 10 %	4 269	4,7 %	+ 50 %
Électricité	214	2,2 %	+ 29 %	1 327	1,5 %	- 8 %
Autres motorisations	1	0,0 %	- 75 %	31	0,0 %	- 26 %
Personnes morales	4 104	42 %	+ 9 %	39 153	43 %	+ 11 %
Personnes physiques	5 753	58 %	+ 7 %	51 882	57 %	+ 6 %
Ensemble	9 857	100 %	+ 8 %	91 035	100 %	+ 8 %

¹ Évolution entre les immatriculations de mars 2018 et celles de mars 2017

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

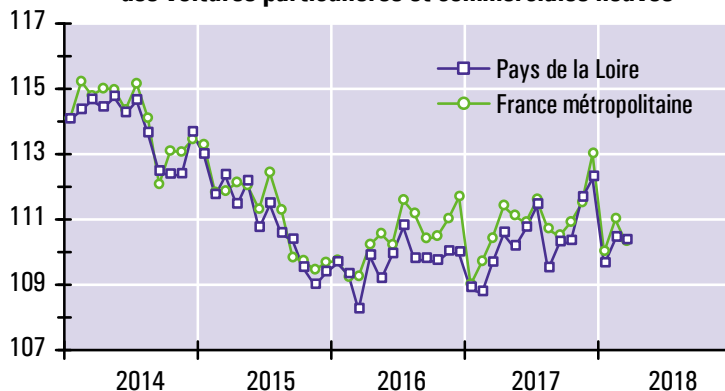


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en mars 2018 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 110,3 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 0,6 % par rapport à mars 2017. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

Le redressement des émissions depuis la fin de 2015 est un effet des durcissements successifs du bonus-malus écologique, de l'engouement pour les SUV et de la désaffection à l'égard du diesel. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet en effet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO₂ / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

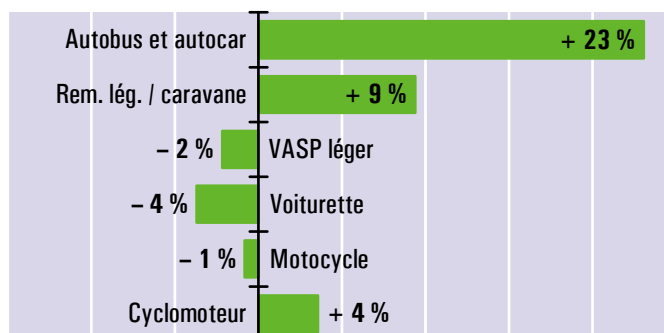
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les VASP légers (camping-cars et fourgonnettes issus de la transformation de voitures) ont représenté respectivement 37 % et 38 % des immatriculations de mars. En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars a progressé de 23 %, mais les ventes se sont repliées au cours des quatre derniers mois.

En mars, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été supérieures de 8,5 % à celle du même mois de 2017. Au cours des douze derniers mois, les ventes ont augmenté de 7,2 %. Le marché le plus dynamique est celui des semi-remorques (+ 12,8 %). Leurs immatriculations ont respectivement progressé de 36 %, de 50 % et de 34 % au cours des trois premiers mois de 2018.

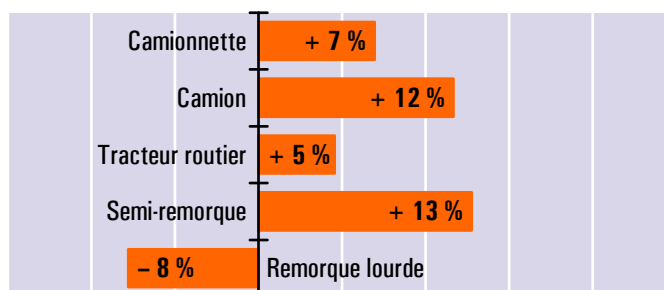
Sur le segment des véhicules spéciaux, les ventes de VASP lourds et de tracteurs agricoles sont bien orientées. Les immatriculations d'autres engins agricoles ont en revanche reculé de 15 % sur un an, mais les ventes de mars ont été les plus élevées des huit derniers mois (+ 4 % par rapport à mars 2017).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

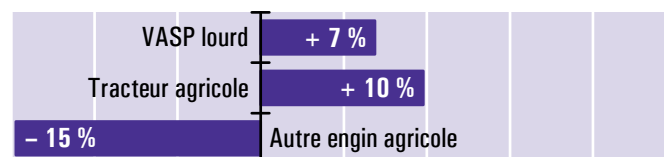
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (avril 2017 à mars 2018) et celles des mêmes mois un an auparavant (avril 2016 à mars 2017)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricyles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).